

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MARS 2023
N°10/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, première adjointe.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BONNET-GAMARD P. à ABRAHAM-MOREL A., CATTANI JL. à BARET E., DIETRICH F. à CHABANY S., DOMINGUEZ F. à PROCACCI T., MOLLARD N. à RIOU M.

ABSENTE : CHAUMONT L.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabrice DEUTSCH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Madame Sylvie CHABANY, première adjointe, fait part au Conseil de la demande d'un agent de poursuivre son activité à temps partiel :

- Madame Aurore PAUTRE, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, auparavant à temps partiel de droit, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur autorisation à hauteur de 80 % du temps plein, du 1^{er} avril 2023 au 31 août 2023. La reprise à temps plein est actée au 1^{er} septembre 2023.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement du service, madame CHABANY propose de donner un avis favorable pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2023 à temps partiel de 80 %.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande :

- Madame Aurore PAUTRE, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, souhaite poursuivre son travail à temps partiel à hauteur de 80 % du temps plein, du 1^{er} avril 2023 au 31 août 2023. La reprise à temps plein est actée au 1^{er} septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 038-213800717-20230306-D230306_10-DE



AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC, le 07 mars 2023

**La première Adjointe,
Sylvie CHABANY**



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification